

SOMMAIRE :

- Les Vœux du Président
- Formations à venir !
- Présentation du dispositif CASE de la Région Normandie

L'écho des fermiers



Les vœux du Président

La fin de l'année 2017 approchant, je profite de l'occasion - ainsi que les membres du Conseil d'Administration et Hélène, notre animatrice - pour vous souhaiter tous nos bons vœux pour l'année 2018. Aussi bien à titre privé au sein de vos familles qu'à titre professionnel au sein de vos exploitations.

2018 va être une année de changement dans le mode de fonctionnement de notre association. La création de la Région Normandie, la loi NOTRE, nous oblige à faire de plus en plus de démarches, et pour Hélène, de monter de plus en plus de dossiers auprès de nos financeurs que sont la Région Normandie et les départements normands.

La complexité pour faire financer quelque chose qui paraît simple et logique n'est pas évident du tout. Ceci nous amène entre autre à revoir le mode de fonctionnement de l'AVDPL, afin d'augmenter notre autofinancement et assurer notre avenir.

Le tarif des formations va sans doute augmenter, le montage des dossiers d'agrément sanitaire ou PMS sera facturé... Sachant qu'il est possible pour l'adhérent de se faire financer de différentes façons : l'aide financière de la Région Normandie (Conseil Agricole Stratégique et Economique), les fonds de formations FAFSEA

pour les salariés...

Bref, on évolue. Une autre évolution arrive à partir de 2018, celle de la lutte contre la fraude à la TVA, avec notamment les brouillards de caisse pour les règlements en espèces. Savoir quelles sont les obligations légales pour

être en règle avec la nouvelle loi finance, un simple cahier de caisse, un tableur excel ou une caisse enregistreuse ? Ce sera le sujet de notre **Porte Ouverte** en janvier au sein du GAEC de la Cayenne, « Les 5 Frères », qui ont la gentillesse de nous accueillir.

Novembre a été le mois de la pénurie volontaire de beurre dans les commerces. Bon nombre de producteurs de beurre ont vu la demande s'envoler. Ce produit laitier reste pourtant avec peu de marge pour le producteur. La valorisation du beurre fermier dépend de son prix de vente (voir bientôt la synthèse de l'enquête de prix pour ceux qui y ont répondu) et de son coût de fabrication, avec la valorisation du lait écrémé. Ce sera sans doute le thème abordé lors de notre

Assemblée Générale le 13 février.

Avant de vous quitter, je vous réitère tous mes vœux de santé et de prospérité.

Bonnes fêtes de fin d'année !

Bernard Gois, Président de l'AVDPL HN



FORMATIONS À VENIR !

Fabriquer sa crème et son beurre à la ferme

Programme : Les caractéristiques physico-chimiques du lait et de la crème; les étapes de fabrication de la crème de consommation et du beurre; le rôle des ferments lactiques; les accidents de fabrication...

Date : mercredi 24 et jeudi 25 janvier 2018
Lieu : à définir en fonction des participants
Formateur : Philippe CLASSEAU - Formateur produits laitiers fermiers



Formations technologiques et sanitaires

Pensez-y ...
Consulter les formations à venir sur le site internet !

Hygiène en transformation laitière fermière

Au programme : bases de l'hygiène du comportement, du nettoyage et de la désinfection des équipements.
Date : mercredi 31 janvier 2018
Lieu : Bois-Guillaume
Tarif adhérent : 40€
Formateur : Hélène LE CHENADEC



Présentation du dispositif CASE de la Région Normandie Conseil Agricole Stratégique et Economique

Echo des Fermiers n°114
Décembre 2017

Pour tout renseignement
contacter :

A.V.D.P.L. H.N.

Hélène LE CHENADEC

Cité de l'agriculture
B.P. 71

76233 Bois Guillaume Cedex

Téléphone : 02 35 60 13 78

Mobile : 06 68 66 76 27

Télécopie : 02 35 61 38 43

Mail : avdplhn@sarlait.fr

Nos partenaires



RÉGION
NORMANDIE

Seine-Maritime



Responsable de publication :

Bernard GOIS

Rédaction :

Hélène LE CHENADEC

Depuis mai 2017, l'AVDPL HN est agréée au dispositif Conseil Agricole Stratégique et Economique (CASE) de la Région Normandie. Nos adhérents peuvent donc bénéficier d'une aide de la Région pour la réalisation des dossiers d'agrément sanitaire, le Plan de Maîtrise Sanitaire, ou encore pour bénéficier d'un suivi de projet de transformation du lait à la ferme.

Agrément sanitaire européen : demande ou mise à jour

Cet agrément est indispensable pour les producteurs qui vendent majoritairement leurs produits à des intermédiaires (plus de 30% de la production) et/ou dans un rayon supérieur à 80 km.

La réalisation de ce dossier est complexe, et le producteur (ou le responsable de l'atelier) doit également être formé au Guide des Bonnes Pratiques d'Hygiène (ou autre méthode HACCP*).

L'AVDPL HN vous propose une aide à la réalisation de ce dossier d'agrément sanitaire avec le soutien de la Région Normandie. Notre association est en effet agréée pour le dispositif CASE. Ce dispositif permet une prise en charge à hauteur de 80% du montant de la prestation conseil avec un plafonnement à 1 500 € maximum.

L'Association réalise régulièrement des dossiers d'agrément sanitaire européen pour les producteurs laitiers fermiers. N'hésitez pas à nous contacter.

*HACCP : Hazard Analysis Critical Control Point ou Analyse des dangers - points critiques pour leur maîtrise

Plan de Maîtrise Sanitaire : réalisation ou mise à jour

Quelque soit le circuit de vente (directe ou intermé-

diaire), tout producteur manipulant et transformant des denrées alimentaires d'origine animale doit mettre en place un PMS (Plan de Maîtrise Sanitaire). **L'association peut accompagner les producteurs laitiers fermiers à la réalisation ou à la mise à jour de leur PMS.**



Pack « Porteur de projet »

Depuis 2015, le nombre de producteurs souhaitant se renseigner auprès de l'AVDPL pour un projet de transformation du lait a augmenté.

Afin de répondre à leur attente et assurer un meilleur suivi, **l'association va mettre en place pour 2018 un « pack porteur de projet »**. Ce dernier comportera plusieurs visites, la formation au GBPH, et l'aide à la rédaction du PMS.

Plus d'informations :

Pour tout renseignement ou demande de devis pour le dossier d'agrément ou PMS, contacter l'AVDPL HN.

Montant de la prestation : 200 € la demi-journée

Participation du producteur : 40 €

Aide de la Région Normandie : 160€ (sous conditions de réalisation du dispositif CASE)

Estimation pour réaliser un dossier d'agrément sanitaire : 1,5 à 2 jours, en fonction de la complexité de l'atelier de transformation.

Pour plus d'informations sur le dispositif CASE, consulter le site de la Région Normandie :

<https://aides.normandie.fr/node/1807>



Mise à jour de mon agrément sanitaire ?

Tout comme pour le PMS, l'exploitant doit tenir à jour son dossier d'agrément sanitaire. Des modifications d'importance moindre doivent être mises à jour sur l'exploitation, mais il n'est pas nécessaire d'envoyer ces modifications à la DDPP. Ex : changement d'un produit de nettoyage... Le dossier ainsi mis à jour doit être disponible pour les services de contrôles lors des visites.

En revanche, **vous devez actualiser votre dossier en cas de modifications importantes**. Il ne s'agit pas d'une nouvelle demande d'agrément, mais d'une actualisation des pièces concernées et de leur envoi à la DDPP (par courrier ou dématérialisé).

Ainsi, la fabrication d'un nouveau produit, une nouvelle activité, ou toute modification importante des locaux, de leur aménagement, de leur équipement, de leur affectation ou du niveau de l'activité doit entraîner l'actualisation des pièces constitutives du dossier.



Attention au changement de numéro de SIRET si vous changez de structure juridique (individuel, EARL, GAEC...). Votre numéro d'agrément est associé au numéro de SIRET. Pensez à anticiper !

Les petites annonces

Pensez-y ... Plus rapide, les annonces en ligne !

Vente d'animaux, de matériel de fromagerie et matériel d'élevage, de fourrages... Annonce complète et liste du matériel disponible visible sur le site internet : www.avdpl.fr - Les petites annonces.
Contact et renseignements : Bernard DHERBÉCOURT, Le Valaine, tél. 02 35 27 14 02.